RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BIBLIOTHÈQUE PARIS

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 2. N° 940.080

Procédé pour l'amélioration de la lecture des enregistrements de films cinématographiques sonores.

M. Gilbert-René-Édouard PARIS résidant en France (Aube).

Demandé le 11 janvier 1947, à 11h 16m, à Paris.
Délivré le 10 mai 1948. — Publié le 2 décembre 1948.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention est relative à un procédé et à un dispositif destinés à assurer l'amélioration de la lecture, des enregistrements de films cinématographiques sonores, notamment des films usagés ou usés.

Elle consiste essentiellement à interposer, entre le film et la cellule photoélectrique, un cache mobile susceptible d'un déplacement latéral. Ce cache comporte une fente de dimensions variables pour permettre la sélection de la partie de bonne qualité de la piste sonore du film. Un objectif à court foyer est disposé entre le film et le cache mobile pour reprendre l'image du trait lumineux d'exploration et la projeter avec netteté sur le cache disposé devant la cellule photoélectrique. Dans le cache mobile latéralement est pratiquée une fente horizontale destinée au passage des rayons modulés; cette fente est réglable en hauteur par le déplacement, parallèlement à la fente du cache, d'un volet destiné à réduire ou augmenter les dimensions utiles de la fente. Le déplacement latéral du cache mobile peut s'effectuer par tous moyens appropriés et notamment au moyen d'une vis sans fin en prise avec une crémaillère solidaire du cache. Pour diminuer l'encombrement de l'ensemble du dispositif les rayons modulés peuvent être réfléchis par un système optique télescopique.

Le dessin ci-annexé, donné à titre d'exemple seulement, montre un des modes de réalisation d'un dispositif conforme au procédé ci-dessus décrit.

Fig. 1 est une vue perspective d'un lecteur de son pourvu du dispositif conforme à l'invention.

Fig. 2 est une vue en élévation de la fig. 1.

Fig. 3 est une vue de la face avant du cache.

Fig. 4 est une vue de la face arrière du cache.

Le film 1, entraîné par le tambour 2, défile devant l'objectif 3 disposé entre le film 1 et le cache derrière lequel se trouve la cellule photoélectrique 5. Le cache 4 comporte une fente 4^a dont l'ouverture peut être réglée au moyen d'un d'un volet obturateur 6 dont le mouvement peut être commandé par une crémaillère 7 coopérant avec un pignon 8 calé sur un axe 9 à l'extrémité duquel est monté un bouton de manœuvre 10. A sa partie inférieure le cache 4 peut coulisser dans une glissière 11 et ce mouvement est commandé par l'intermédiaire d'une vis sans fin 12 coopérant avec une crémaillère 4^b et calée sur un axe 13 pourvu d'un bouton de manœuvre 14. A sa partie supérieure le cache 4 est guidé par une glissière 15.

Le fonctionnement de ce dispositif est le suivant :

L'objectif 3 reprend l'image du trait lumi-

Prix du fascicule : 15 francs.

neux d exploration sur la piste sonore du film 1 et la projette sur le cache 3, sensiblement au niveau de la fente 4^a. Le cache 4, situé à proximité immédiate de la cellule photoélectrique 5, ne laisse passer par sa fente réglable 4^a qu'une fraction déterminée de l'image de la piste sonore en direction de la cellule photoélectrique 5.

En agissant sur le bouton 14 on règle la hauteur de la fente 4^a. On peut ainsi atténuer le phénomène d'« effet de fente » dans une notable proportion et allonger la limite de la courbe de réponse du lecteur de son en faveur des fréquences élevées.

D'autre part, en agissant sur le bouton 14 on déplace le cache 4 latéralement de manière à n'utiliser que la partie de bonne qualité de la largeur du trait d'exploration de la piste sonore du film, l'objectif 3 élargissant le trait lumineux. Ceci permet de corriger les défauts d'enregistrement et le vieillissement du film.

Pour la mise en œuvre du procédé ci-dessus décrit on pourra évidemment recourir à d'autres modes et à d'autres formes de réalisation sans sortir du cadre de l'invention.

On pourra également, selon les circonstances et les applications varier les détails de construction et de montage.

RÉSUMÉ.

Cette invention concerne :

A. Un procédé pour l'amélioration de la lecture des enregistrements de films cinématographiques sonores usagés ou usés, procédé caractérisé notamment par les points suivants considérés ensemble ou séparément :

1° Entre le film et la cellule photoélectrique est interposé un cache mobile susceptible d'un déplacement latéral et comportant une fente de dimensions variables pour permettre la sélection de la partie de bonne qualité de la piste sonore.

2° Entre le film et le cache mobile est interposé un objectif à court foyer destiné à reprendre l'image du trait lumineux d'exploration pour la projeter avec netteté sur le cache disposé devant la cellule photoélectrique.

B. Un dispositif pour la mise en œuvre du procédé ci-dessus caractérisé notamment par les points suivants considérés ensemble ou séparément :

1° Le cache mobile comporte une fente horizontale laissant passer les rayons modulés, cette fente étant réglable en hauteur par le déplacement, parallèlement à la fente du cache, d'un volet comportant une crémaillère coopérant avec un pignon calé sur un axe solidaire d'un bouton moletté.

2° Le cache mobile est monté dans une glissière et comporte à sa partie inférieure une denture rectiligne en prise avec une vis sans fin solidaire d'un axe, fixe latéralement, pourvu d'un bouton moletté.

3° Pour diminuer l'encombrement de l'appareil, les rayons modulés peuvent être réfléchis par un système optique télescopique qui les dirige vers la cellule photoélectrique disposée en un endroit quelconque.

GILBERT-RENÉ-ÉDOUARD PARIS.

Par procuration :

Cabinet FADER.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention, Paris (15e).

N° 940.080

M. Paris

Pl. unique

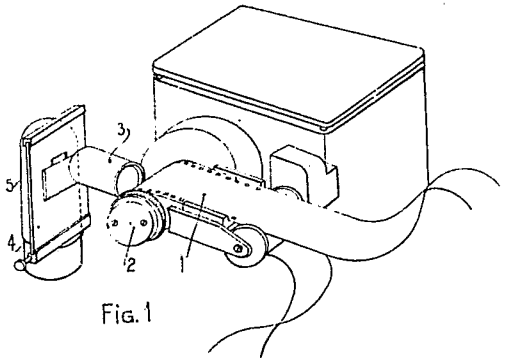

Fig. 1

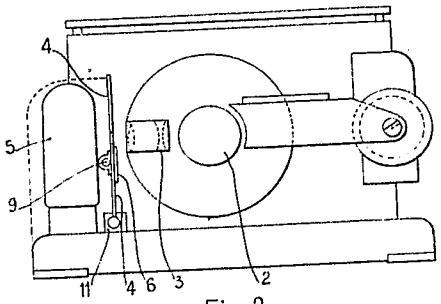

Fig. 2

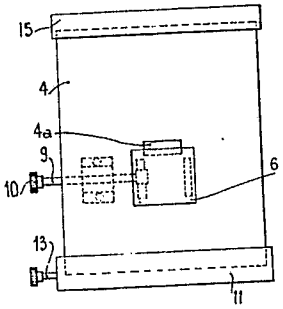

Fig. 3

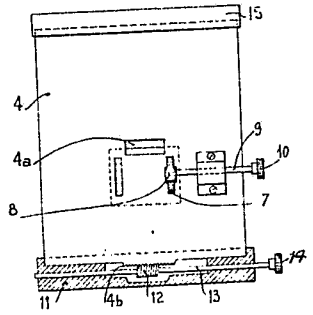

Fig. 4

N 940.080

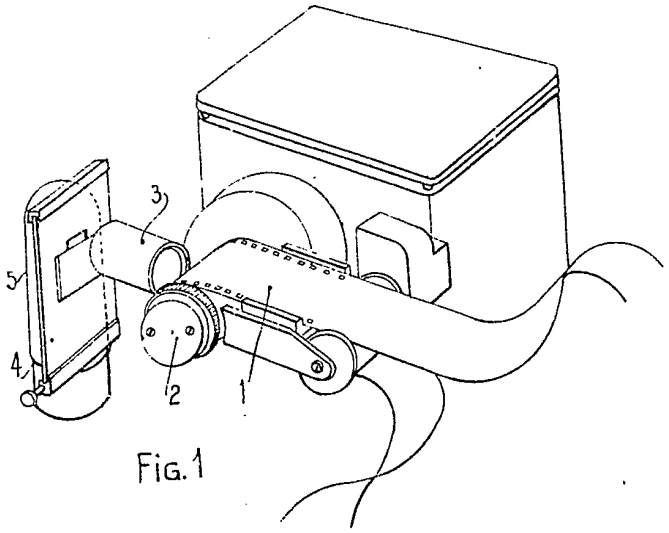

Fig. 1

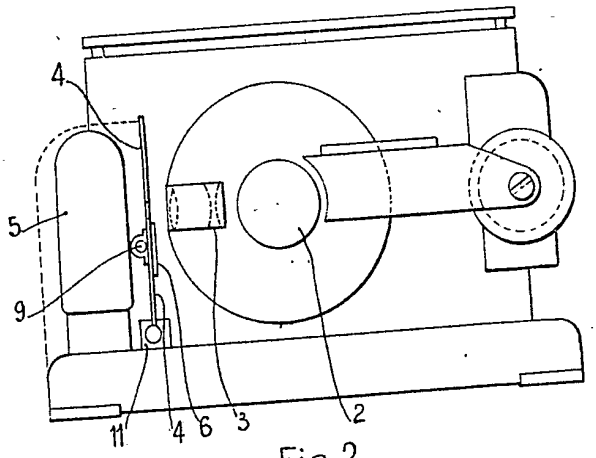

Fig. 2

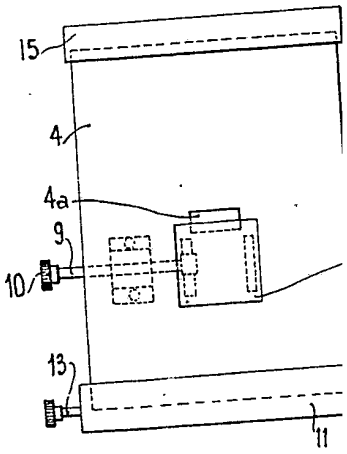

Fig. 3

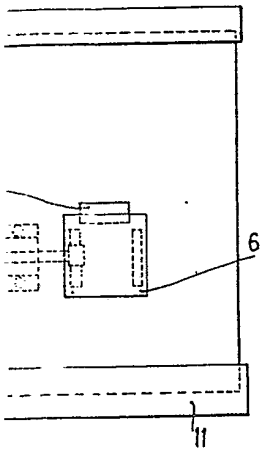

Fig. 3

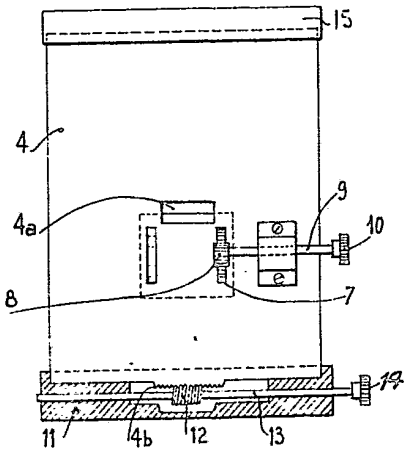

Fig. 4